

Monsieur Serge Papin
Ministre des Petites et moyennes entreprises,
du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat

Paris, le 10 juillet 2026

Objet : financement 2026 des Centres de Ressources du Dispositif Local
d'Accompagnement (DLA)

Monsieur le Ministre,

Nous vous adressons ce courrier aujourd'hui pour vous faire part de notre vive préoccupation et notre forte incompréhension, face aux arbitrages annoncés, sans information préalable, en comité de pilotage du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), indiquant une baisse de plus de 25 % du financement de l'État aux centres de ressources DLA.

Alors que le maintien de la totalité des crédits du programme 305 avait été annoncé lors de la séance du bureau du CSESS du 22 juin, et que vous sembliez partager, à l'occasion de vos échanges avec les acteurs du secteur, l'importance cruciale du DLA. Nous ne comprenons donc pas qu'une coupe budgétaire d'une telle ampleur ait pu être décidée, voire même simplement envisagée.

Si ces arbitrages budgétaires étaient maintenus, l'action des centres de ressources serait profondément remise en question, et ce, dans un contexte de grande incertitude institutionnelle et politique. En plus de porter atteinte à leur action en 2026, cela constituerait un signal particulièrement négatif, alors que se prépare un projet de loi de finances 2027 qui suscite, à bon droit, de fortes inquiétudes sur la pérennité même du dispositif.

Conventionnés, pour certains depuis plus de 20 ans, par une Convention Pluriannuelle d'Objectifs de trois ans (2026-2028) avec la Direction Générale du Trésor et la Banque des Territoires, les centres de ressources (sectoriels et thématiques) sont partie intégrante de l'unique dispositif public en faveur de l'emploi dans l'ESS. Ils incarnent l'expertise de grands réseaux de l'ESS et du monde associatif, indispensables et fidèles partenaires de politiques publiques de l'Etat et des collectivités. Leurs missions d'appui aux chargés de mission du DLA reposent sur une vingtaine d'emplois, qui seraient directement menacés par une baisse de financement.

Nous ne méconnaissons pas les difficultés budgétaires actuelles, mais alors même que la situation économique des associations est critique, nous ne comprenons pas la pertinence d'affaiblir un dispositif d'appui à l'emploi associatif qui a fait ses preuves. La destruction d'emplois associatifs est d'abord préjudiciable aux finances publiques ; de plus, la diminution des activités au bénéfice des citoyens engendrera des conséquences politiques très négatives.

Les conséquences directes sur le fonctionnement des CRDLA seraient multiples et désastreuses. Une réduction budgétaire affecterait directement et mécaniquement nos financements FSE + (indexé sur le financement socle national) et pourrait aussi impacter celui de la Banque des Territoires. A cette période de l'année, les plans d'action sont déjà largement engagés : leur remise en cause occasionnerait des licenciements et des frais financiers supplémentaires pour nos organisations.

L'efficacité et la pérennité du DLA reposent sur les centres de ressources et les réseaux partenaires. Depuis des années, ils contribuent à la structuration d'une dynamique associative vitale sur les territoires et ont un effet de levier indispensable. Ils produisent et diffusent, auprès des chargés de mission DLA, des expertises sectorielles et thématiques : plus de 600 appuis-conseils annuels, des outils (formations, guides, fiches repères), une veille sur les enjeux stratégiques et réglementaires de leur domaine. Ils contribuent également à l'amélioration du dispositif, capitalisent à l'échelle nationale les initiatives locales, et développent des projets structurants pour toutes les filières de l'ESS, apportant des clés d'analyse essentielles aux transformations profondes qui traversent ces acteurs.

Cette expertise est plus nécessaire que jamais, alors que le monde associatif traverse l'une des crises les plus difficiles depuis près d'une décennie. La remise en cause permanente de ces actions entraîne une profonde lassitude chez les acteurs mobilisés au sein du dispositif.

En conséquence, afin de garantir la poursuite de leurs missions, qui contribuent au renforcement à la fois de la cohésion sociale et d'une juste répartition des activités économiques d'intérêt général sur les territoires, nous vous sollicitons aujourd'hui et vous prions de bien vouloir réaffirmer votre engagement à maintenir les ressources des centres de ressources, indispensables à l'impact du DLA sur le développement de l'ESS et des acteurs qui structurent cet écosystème sur l'ensemble du territoire. Faute de quoi, et fort logiquement, une baisse de 25 % de nos ressources nous contraindra à interrompre nos actions au service du dispositif à partir du dernier trimestre 2026.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

CRDLA Culture			CRDLA Solidarités Santé
			
Marie-Claire Martel Présidente 	Lucile Rivera-Bailacq Co-directrice 	Patricia Coler Déléguee générale 	Daniel Goldberg Président 

CRDLA Sport	CRDLA Numérique		CRDLA Transformation écologique
			
Edouard Donnelly Directeur général 	Mickaël Huet Délégué général 	Nicolas Lebeau Directeur général 	Antoine Detourné Délégué général 